

120.000 étudiants ont une bourse d'étude

● À trois semaines de la rentrée dans le primaire et le secondaire, un bon mois dans le supérieur, certains parents font leurs comptes. L'enseignement est loin d'être gratuit : déjà dans le secondaire, frais de photocopies, achat de livres, abonnements et voyages viennent gonfler le budget. Dans le supérieur, des frais de kot viennent parfois s'ajouter aux frais d'inscription (835 euros dans les universités francophones), à l'achat de syllabus...

Les bourses d'étude peuvent venir alléger ces dépenses, mais leurs montants paraissent bien dérisoires face aux dépenses, et leurs conditions d'octroi - essentiellement les revenus de la famille - bien exigeantes.

DAVANTAGE DE DEMANDES

Pour l'année scolaire 2012-2013, 91.580 allocations d'études ont été accordées à des élèves du secondaire, alors que 110.233 en avaient fait la demande, et 35.813 à des élèves du supérieur, pour 47.251 demandes. Les premiers ont bénéficié d'une aide de 224,01 euros, et les seconds de 1.067,88 euros. Mais ceux-ci ne paient plus les frais d'inscription, et bénéficient généralement de kots à loyer réduit dans les universités. Le nombre de demandeurs a augmenté, par rapport à l'année précédente, de 0,25 % dans le secondaire et de 3,39 % dans le supérieur, mais le nombre de bénéficiaires est en hausse de 2,79 % dans le secondaire, de 6,38 % dans le supérieur.

Pour bénéficier d'une bourse d'étude, les revenus de la famille doivent être inférieurs à 19.742,73 euros avec 1 seul enfant à charge, 46.697,56 euros avec 6 personnes à charge, pour le supérieur, et c'est aux familles dont les revenus annuels se situent entre 10.000 et 22.000 euros que les bourses sont le plus souvent octroyées, tant dans le secondaire que dans le supérieur.

Les élèves domiciliés dans le Hainaut sont les plus nombreux à percevoir une bourse d'étude pour le supérieur (25,03 %), avant Bruxelles (24,79 %), Liège (22,18 %). Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg viennent loin derrière avec respectivement 9,79 %, 8,11 % et 5,06 %. ■

MBV.